

Chazelles-sur-Lyon - Dépollution du site BERU TDA

Dépollution des eaux souterraines polluées aux solvants chlorés par pompage / traitement et oxydation in-situ au permanganate en milieu fracturé



Pays
France (Loire)

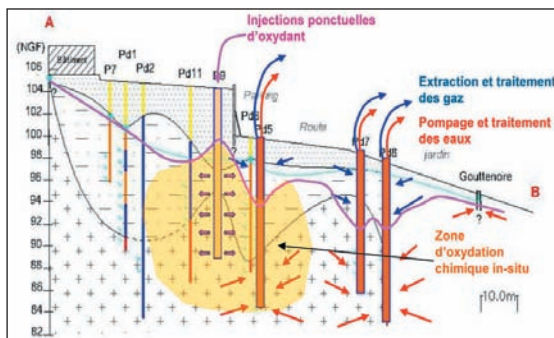
Client
BERU TDA

Date
2003-2010

Montant des travaux
300 000 € HT

Prestations de Sogreah

- ▀ Diagnostics des sols, gaz du sol et eaux souterraines
- ▀ Evaluation des risques sanitaires
- ▀ Maitrise d'Oeuvre complète des travaux de dépollution des sols et des eaux souterraines (définition des programmes, consultation des entreprises, contrôle et suivi des chantiers et validation des résultats)



Contexte

Suite à de premières investigations en 2002, la société BERU TDA a sollicité Sogreah pour la réalisation d'une Evaluation Simplifiée des Risques (ESR) puis d'un diagnostic approfondi et d'une Evaluation Détaillée des Risques (EDR). Les risques sanitaires liés à la pollution des eaux souterraines étant inacceptables, la Préfecture de la Loire a demandé la dépollution des eaux souterraines. Sogreah a alors défini le programme de dépollution et contrôlé le déroulement du chantier.

Déroulement du projet

- Evaluation Simplifiée des Risques, diagnostics approfondis des sols et des eaux souterraines et Evaluation Détaillée des Risques (octobre 2003 à septembre 2005).
- Maitrise d'Oeuvre complète de la dépollution des sols de la zone UDAPEC (solvants chlorés) par venting on-site (novembre 2004) après excavation.
- Investigations pour la recherche de la zone source de pollution des eaux de la zone Est (solvants chlorés) par analyses in-situ des gaz du sol (juin 2006).
- Pompages d'essais pour la définition des débits de pompage de dépollution (septembre 2006).

- Maitrise d'Oeuvre complète de la dépollution des eaux souterraines polluées aux solvants chlorés par une approche couplée de pompage, traitement et oxydation in-situ au permanganate :
 - Sécurisation de l'aval du site par une barrière hydraulique ;
 - Essais pilotes de terrain pour valider l'efficacité hydraulique et chimique du système de traitement ;
 - Mise en place de 9 puits d'injection périodique puis injection d'oxydant avec contrôles réguliers dans les eaux à l'aval.

1352104/GNB/JDE/ebd/0908